



Convention 2019-2024 pour l'égalité dans le système éducatif

publié le 05/12/2019

Descriptif :

La politique éducative de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons s'appuie, depuis le début des années 2000, sur des conventions interministérielles successives « pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif ».

La politique éducative de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons s'appuie, depuis le début des années 2000, sur des conventions interministérielles successives « pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif ».

La **nouvelle convention 2019-2024** est porteuse d'une politique publique ambitieuse s'inscrivant dans la continuité des autres textes tout en intégrant l'émergence de nouvelles problématiques – notamment la montée du cybersexisme – dans une approche globale.

Elle sera déclinée dans tous les territoires sous la responsabilité des recteurs et rectrices et des préfets et préfètes de région.

 [Convention interministérielle 2019-2024 pour l'égalité dans le système éducatif](#) (PDF de 980.1 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.